*L'OMS invite instamment les dirigeants nationaux à **lutter contre** les **attaques de l'industrie du tabac***

30 mai 2012, GENÈVE – À l'occasion de la **Journée mondiale sans tabac** (31 mai), l'**Organisation mondiale de la Santé**
(OMS) appelle les dirigeants nationaux à faire preuve d'un surcroît de vigilance contre les attaques de plus en plus agressives de l'industrie qui sapent les politiques visant à protéger les populations des méfaits du tabac. Celui-ci tue près de 6 millions de personnes chaque année et il est l'une des premières causes évitables de morbidité et de mortalité dans le monde.

« Ces dernières années, les multinationales du secteur ont intenté sans vergogne des poursuites judiciaires contre les gouvernements qui se sont mis en première ligne dans la guerre contre le tabac. L'industrie du tabac sort de l'ombre et va dans les tribunaux, explique le Directeur général de l'OMS, le Dr Margaret Chan. Nous devons maintenant nous tenir aux côté de ces gouvernements qui ont eu le courage de faire ce qu'il fallait pour protéger leurs citoyens. »

Davantage de pays commencent à remplir pleinement leurs obligations au titre de la

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac de 2003. Les gouvernements s'efforcent d'instaurer une interdiction totale de fumer dans les lieux publics ou de travail fermés, d'informer le grand public des méfaits du tabac au moyen de puissantes mises en garde illustrées sur le conditionnement des produits du tabac et d'interdire la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage. En revanche, l'industrie du tabac met toute son énergie à saper le traité, y compris en poursuivant les gouvernements en justice. De fait, les gouvernements de l'Australie, de la Norvège et de l'Uruguay sont actuellement en procès contre l'industrie du tabac devant leurs tribunaux nationaux.

L'article 5.3 de la Convention-cadre invite instamment les pays à veiller à ce que les politiques de santé publique ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac. À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, l'OMS publie un document technique d'information fondé sur les directives de 2008 pour l'application de cet article du traité, afin d'aider les pays à trouver des moyens pour combattre l'ingérence de l'industrie du tabac. Ce document couvre un certain nombre de sujets, parmi lesquels :

- les manœuvres pour détourner les procédures politiques et législatives
- l'exagération de l'importance économique de l'industrie du tabac
- la manipulation de l'opinion publique pour se donner une apparence de respectabilité
- la fabrication de soutiens au moyen de groupes de façade
- le discrédit jeté sur les preuves scientifiques
- l'intimidation des gouvernements en les poursuivant en justice ou en menaçant de le faire.

« Les dirigeants nationaux doivent résister à ces tactiques et invoquer toute la puissance de la Convention pour protéger les progrès durement acquis et préserver la santé des populations du fléau du tabac », déclare le Dr Douglas Bettcher, Directeur au département de l'Initiative de l'OMS pour un Monde sans tabac.

Conformément à l'article 5.3, les pays doivent, entre autres mesures : limiter les interactions et divulguer toutes les informations sur les réunions avec l'industrie du tabac ; rejeter les partenariats et les accords non contraignants avec elle ; refuser les fonds et toute forme d'appui ; rejeter l'approbation de l'industrie du tabac et sa participation à des initiatives concernant les jeunes.

De plus les pays ne devraient pas accorder d'incitations, de privilèges ou d'avantages à l'industrie du tabac, tels que des subventions ou des exemptions de taxes, et mettre en place des barrières contre son ingérence dans la santé publique, y compris pour les sociétés d'État fabricant des produits du tabac.

Le tabac tue jusqu'à la moitié de ses consommateurs. L'OMS estime que, d'ici 2030, il tuera plus de 8 millions de personnes chaque année, avec quatre décès sur cinq survenant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. C'est un facteur de risque majeur pour les maladies non transmissibles (MNT) comme le cancer, les maladies cardiovasculaires, le diabète et les pneumopathies chroniques. Les MNT sont à l'origine de 63 % des décès dans le monde.

On estime que, chez les non-fumeurs, l'exposition à la fumée secondaire tue 600 000 personnes de plus chaque année. Près de la moitié des enfants respirent régulièrement de l'air pollué par la fumée du tabac et plus de 40 % ont au moins un parent fumeur. En 2004, les enfants représentaient près d'un tiers des décès dus au tabagisme passif.

La plupart des fumeurs adultes ont commencé à fumer avant l'âge de 20 ans. Pour recruter de nouveaux fumeurs, le dispositif impitoyable de commercialisation de l'industrie vise les jeunes, notamment les jeunes femmes.

La Convention-cadre pour la lutte antitabac est le premier traité international négocié sous l'égide de l'OMS. Elle a été adoptée en 2003 et compte désormais 175 Parties.

Lors de la Journée mondiale sans tabac de 2012 et pendant toute l'année qui suivra, l'OMS invitera instamment les pays à mettre la lutte contre l'ingérence de l'industrie du tabac au cœur de leurs efforts pour juguler l'épidémie mondiale de tabagisme.